

P.V. n° 8

Président : M. CURIDA.

Présents : MM. BORDIER – DEMARQUE.

Administratif : M. MOUTHAUD.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : juridique@lfna.fff.fr , le droit d'examen étant de 105 euros.

37 clubs se sont engagés par le biais de Footclubs. Le coût de l'engagement est de 21 euros.

Les tirages pour la phase préliminaire (*jusqu'au 3^{ème} tour*) se font par groupes géographiques afin de limiter les déplacements et pour une meilleure gestion des créneaux disponibles des clubs recevants.

Un tirage intégral sera réalisé pour les ¼ et ½ finales (*début de la phase finale*).

SYSTEME COUPE NOUVELLE-AQUITAINE FUTSAL
SAISON 2022/2023

37 Engagés

Semaine 3	1er Tour	9	matches avec	18	clubs		
Semaine 7	2ème Tour	12	matches avec	9	vainqueurs +	15	entrants
Semaine 12	3ème Tour	8	matches avec	12	vainqueurs +	4	entrants
Semaine 15	1/4 de Finale	4	matches avec	8	vainqueurs		
Semaine 19	1/2 Finales	2	matches avec	4	vainqueurs		
samedi 10 juin 2023	FINALE	1	match avec	2	vainqueurs		
						37 équipes	

1er Tour :

La Commission homologue les résultats des 9 matches de ce tour.

Calendrier du 2^{ème} tour : 12 matches à disputer au plus tard le 18 février 2023 :

- ☺ - Thouars Foot 79 (District – 79) / R.C. Niortais (District – 79)
- ☺ - F.C. Montamisé (District – 86) / Futsal Angoulême (R2 – 16)
- ☺ - U.E.S. Montmorillon (District – 86) / A. Futsal des 2 Charentes (R2 – 17)
- ☺ - The Futsal O.C. Vouilletais (District – 79) / Collectif Charente Angoulême Basseau (R1 – 16)
- ☺ - Niort Athletic Futsal Club (District – 79) / Tys Futsal Club (District – 79)
- ☺ - U.S. Lège Cap Ferret (District – 33) / F.C. Mascaret (R2 – 33)
- ☺ - Girondins Futsal (R1 – 33) / F.C. Martignas Illac (R1 – 33)
- ☺ - Real Futsal Blanquefort (R2 – 33) / S.C. La Bastidienne (R1 – 33)
- ☺ - Union Futsal Oeyreluy (R2 – 40) / Blanquefort Futsal (R2 – 33)
- ☺ - St-Paul Sports (District – 40) / Seleçao United d'Artigues Près Bordeaux (R2 – 33)
- ☺ - Stade Montois (R1 – 40) / F.C. des Portes de l'Entre Deux Mers (R1 – 33)
- ☺ - A.B.P. St-Médard en Jalles (R1 – 33) / Les Coqs Rouges Bordeaux (R1 – 33)

Liste des 4 équipes exemptées du 2^{ème} tour sont donc :

- Charente-Maritime : A.J. Aulnaysienne Futsal
 - Gironde : Pauillac St-Laurent – Pessac F.C. (2)
 - Landes : J.A. Dax.
- **Finale régionale** : le samedi 10 juin 2023.

Organisation des rencontres

Le club 1^{er} nommé de chaque match est le club recevant. Il est en charge de l'accueil, avec bienséance et convivialité, vis-à-vis de l'équipe visiteuse et des officiels, ainsi que des servitudes liées à l'utilisation de la salle. Au besoin, il se mettra en liaison avec l'Animateur Futsal de son District pour les aménagements éventuels en rapport avec l'organisation.

Le club recevant réservera un créneau de salle permettant au club visiteur d'assurer son trajet en toute sécurité et sa venue dans des délais convenables.

En cas de difficulté de réservation, il sera rendu compte à l'Animateur Futsal du District d'appartenance qui apportera une aide dans ce domaine.

Dès le créneau réservé, le club recevant informera son District et le service Compétitions de la LFNA en charge du suivi administratif : pmouthaud@lfna.fff.fr

En cas de difficulté majeure d'obtention d'un créneau, la rencontre sera inversée. Aucun dépassement des dates butoirs ne sera accordé. La C.R. Futsal statuera si un tel cas s'avère et pourra appliquer un forfait à l'équipe qui n'a pas mis tout en œuvre pour disputer sa rencontre dans les délais impartis.

En cas de retard non justifié de plus d'un quart d'heure au coup d'envoi de la rencontre de la part d'une équipe, il sera constaté un forfait.

Durée des rencontres

2 x 25 minutes (en **déroulé** – pas de chronométrage électronique).

Un temps mort d'une minute par période et par équipe. Cumul des 5 fautes par période.

A la fin du temps réglementaire, si les deux équipes sont à égalité, l'arbitre procédera à **une prolongation de 2 x 5 minutes**. Si les deux équipes sont encore à égalité, l'arbitre fera exécuter l'épreuve des tirs au but pour déterminer le vainqueur (5 tireurs, remplaçants compris, si égalité à l'issue des 5 tirs au but, principe de la « mort subite »).

Lors de la **Finale Régionale**, le temps de jeu sera : **2 x 20 minutes** (temps **effectif** : salle équipée d'un chronométrage électronique).

Réglementation technique

Réglementation fédérale : Lois du jeu – terrain – ballon – fautes et incorrections (règles Futsal – saison 2022/2023, complétées par le règlement F.I.F.A.).

Terrain : il est de la responsabilité du club recevant de marquer le terrain et de retirer les scotchs à la fin de la rencontre.

Nombre de joueurs : Les équipes sont composées de 5 joueurs dont 1 gardien de but. Elles peuvent faire figurer 7 remplaçants sur la feuille de match. Tous les joueurs doivent être titulaires d'une **licence Futsal**. Les joueurs étant sous contrat Professionnel ou Fédéral ne peuvent pas participer à une rencontre de cette épreuve.

Ballons : Les ballons sont fournis par le club recevant sous peine de match perdu.

Maillots et chaussures : Le club visiteur devra avoir 2 jeux de maillots de couleur différente et être équipé de chaussures appropriées (de préférence avec semelles blanches par respect des installations). Les chasubles (de couleur différente des maillots) sont obligatoires pour les remplaçants et pour respecter les procédures de remplacement.

Rappel : Les **protège-tibias, brassard du capitaine sont obligatoires** ; d'autres, facultatifs et encadrés (couleurs notamment) : chemises, cuissards, sur-chaussettes, etc... ; et d'autres, interdits : tous bijoux.

Arbitrage : Les **2 arbitres officiels de chaque match** seront désignés par la **Commission Régionale d'Arbitrage**, ou, par délégation, par la **Commission Départementale d'Arbitrage** du District du club recevant.

Les frais d'arbitrage seront supportés par moitié par les clubs en présence. **Ils seront imputés par la LFNA sur le compte des clubs et crédités aux arbitres par virement bancaire.**

Délégation : Le délégué officiel désigné par la LFNA est responsable de la table de marque électronique ou manuelle (décompte : du temps - des buts - des fautes - des temps morts).

Ses frais, supportés par moitié par les clubs en présence, sont ainsi calculés : Indemnité kilométrique (26,46 € pour 0 à 60 km aller/retour de déplacement) ou au-delà (0,446 € par km aller et retour). **Ils seront imputés par la LFNA sur le compte des clubs et crédités au délégué par virement bancaire.**

Feuilles de matches : Elles seront gérées par la tablette (**FMI**). **Merci de faire le nécessaire dans Footclubs pour l'attribution de l'équipe aux utilisateurs désignés.**

Discipline : Les sanctions prononcées lors des matchs de Futsal doivent être purgées, selon les modalités de purges telles que définies à l'article 226 des Règlements Généraux de la F.F.F. Les dossiers seront transmis à la Commission Régionale de Discipline pour suite à donner.

Dans le cadre des rencontres de futsal, les sanctions prononcées sont :

- Avertissement
- Exclusion (2^{ème} avertissement ou exclusion directe).

Le joueur exclu ne peut pas revenir dans le match, ni s'asseoir sur le banc des remplaçants.

L'équipe peut être complétée après deux minutes effectives de jeu avec l'autorisation de l'arbitre ou après un but marqué par l'équipe adverse avant ces deux minutes.

Si l'équipe en infériorité numérique marque un but, elle poursuit le jeu sans modification jusqu'au terme des deux minutes.

Si les deux équipes jouent avec 4 ou 3 joueurs et qu'un but est marqué, elles gardent le même nombre de joueurs.

L'Exclusion Temporaire (carton blanc) est applicable dans cette compétition.

Tous les cas non-prévus et les litiges éventuels au présent règlement seront jugés en dernier ressort par la section futsal régionale

COMPÉTITIONS RÉGIONALES – SECTION FUTSAL REUNION RESTREINTE DU 27 JANVIER 2023

PAGE 5/6

CHAMPIONNATS

FUTSAL REGIONAL 1

Match n° **25118099** – Poule Unique – Pessac F.C. (2) / C.C.A.B. du 05/12/2022

La commission prend note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 22/12/2022 qui **donne match perdu par forfait à C.C.A.B.**

Amende de 200 euros pour forfait à C.C.A.B. (1^{er} forfait).

Match n° **25118105** – Poule Unique – Les Coqs Rouges Bordeaux / Pauillac St-Laurent du 13/01/2023

Courriel de Pauillac St-Laurent du 13/01/2023 à 18h34 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de Pauillac St-Laurent.**

Amende de 200 euros pour forfait à Pauillac St-Laurent (1^{er} forfait).

Match n° **25118157** – Poule Unique – Stade Montois / F.C. Portes de l'Entre Deux Mers du 26/01/2023

Courriel du F.C. Portes de l'Entre Deux Mers du 24/01/2023 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait du F.C. Portes de l'Entre Deux Mers.**

Amende de 200 euros pour forfait au F.C. Portes de l'Entre Deux Mers (1^{er} forfait).

FUTSAL REGIONAL 2

Suite à la fin de la première phase du championnat Futsal Régional 2 et les classements ci-dessous :

Futsal Régional 2 / Phase 1	Poule A - Phase 1			394405							277		
Classement automatique	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff	
1 Selecao United Artig 1	20	8	6	2	0	0	0	0	0	45	15	30	
2 La Rochelle Futsal 1	13	8	4	1	3	0	0	0	0	40	23	17	
3 Aulnay Futsal Aj 2	13	8	4	1	3	0	0	0	0	24	27	-3	
4 Angoulême Futsal 1	12	8	4	0	4	0	0	0	0	37	36	1	
5 Futsal 2 Charentes A 1	0	8	0	0	8	0	0	0	0	17	62	-45	
6 Eysinaise Es 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

Futsal Régional 2 / Phase 1	Poule B - Phase 1			394405							593		
Classement automatique	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff	
1 Real Blanquefort 1	24	9	8	0	1	0	0	0	0	54	29	25	
2 Oeyreluy Union Futsa 1	21	10	7	0	3	0	0	0	0	67	50	17	
3 St Medard Jalles Abp 2	18	10	6	0	4	0	0	0	0	47	36	11	
4 Blanquefort Futsal 1	13	10	4	1	5	0	0	0	0	40	40	0	
5 Mascaret Fc 1	10	9	3	1	5	0	0	0	0	40	49	-9	
6 Biscarrosse Olymp. 1	-2	10	0	0	8	2	0	0	0	25	69	-44	

Ci-après les poules confectionnées pour la seconde phase.

Les calendriers ont été envoyés ce jour.

FUTSAL REGIONAL 2 – PHASE 2

POULE A – ACCESSION R1

- 17. La Rochelle Futsal
- 17. A.J. Aulnaysienne Futsal (2)
- 33. Real Futsal Blanquefort
- 33. A.B.P. St-Médard en Jalles (2)
- 33. Seleçao United d'Artigues Près Bordeaux
- 40. Union Futsal Oeyreluy

POULE B – MAINTIEN R2

- 16. Futsal Angoulême
- 17. A. Futsal des 2 Charentes
- 33. Blanquefort Futsal
- 33. F.C. Mascaret
- 40. Biscarrosse Olympique

REGLEMENTATION

Les 6 meilleures équipes ayant obtenu le meilleur classement dans chacun des deux groupes (3 par groupe) à l'issue de la première phase sont qualifiées pour disputer la **poule d'accession en R1**. A l'issue de ce nouveau championnat en matchs ALLER/RETOUR, l'équipe classée 1ère accède directement au championnat R1. L'équipe classée 2ème disputera la phase d'accession contre l'équipe classée 11ème à l'issue du championnat R1 : barrage d'accession en matchs ALLER/RETOUR avec le match aller chez l'équipe de R2 et le match retour chez l'équipe de R1. A l'issue de ces 2 rencontres, le vainqueur accèdera en R1 ou pourra rester en R1.

Les 3 dernières équipes (classées de 4 à 6 lors de la première phase dans chacune des 2 poules) sont qualifiées pour disputer la **poule de maintien en R2 ou rétrogradation en District**. A l'issue de ce nouveau championnat en matchs ALLER/RETOUR, l'équipe classée dernière sera automatiquement rétrogradée en District.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers électroniques doivent être adressés **uniquement au service Compétitions de la LFNA** à l'adresse : pmouthaud@lfna.fff.fr par la messagerie Zimbra, seule officielle (**pas de messagerie personnelle**).

Le Président,
Robert CURIDA
Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD

Procès-Verbal validé le 08/02/2023 par la Secrétaire Générale, Marie-Ange AYRAULT-GUILLORIT